

Je me vis donc obligé ou de renoncer à insister pour que nos droits et privilèges fussent reconnus et respectés, ou de soumettre franchement et bravement mes réclamations au Sénat. Renoncer à faire reconnaître les droits de la langue française, c'eût été, de ma part, plus que de la lâcheté, c'eût été de la trahison. Quelles que fussent les difficultés qui se trouvaient sur mon chemin, je compris ce que me commandait le devoir. (*Très-bien*) En conséquence, pendant la session de 1876, je soumis la question au Sénat. Une très-vive discussion s'éleva; les honorables membres de cette chambre se rappellent que deux de nos principaux collègues (les honorables messieurs Dickey et Miller) m'assaillirent sans pitié au nom de la majorité anglaise. Mes prétentions, disaient-ils, n'étaient pas fondées; les règles du Sénat ne reconnaissaient aucun droit de ce genre à la langue française. Je n'eus pas grande difficulté à anéantir ces arguments. Au dessus des règles du Sénat, répondis-je, je place le pacte fédéral et j'en citai la clause. Enfin, un de ces honorables messieurs finit par m'assurer que la majorité du Sénat, (les membres parlant la langue anglaise) ne s'opposerait pas *par courtoisie* à ce que je demandais, mais que je devais cesser de revendiquer cela comme un droit. Je les remerciai, mais je les assurai que quelles que pussent être les conséquences pour moi personnellement, je remplirais ce que je considérais comme un devoir impérieux envers ma Province et envers la population française de toute la Puissance, et que je ne cesserais de combattre le jour où les droits de la langue française seraient reconnus (*Écoutez !*) Au commencement de la session suivante, (1877) je soumis de nouveau la question à la Chambre. Un comité fut chargé de l'examiner. Je soutins ma cause devant ce comité et je réussis à faire adopter un rapport qui plaçait la langue française sur le pied de la langue anglaise. À peine ce rapport était-il présenté au Sénat qu'une vive opposition s'y formait pour en empêcher l'adoption. Je ne me décourageai pas, je combattis et j'eus enfin l'extrême plaisir de voir le rapport adopté et suivi d'effet dès le lendemain. Les droits de la langue française étaient reconnus et, depuis cette époque, elle a eu ses franchises coudées au Sénat.

Après vous avoir rappelé ce qui a été fait durant ces dernières années pour la revendication des droits de notre langue, déjà méconnus au Sénat par notre propre faute, parce que nous n'avions pas constamment, et à chaque occasion, insisté sur la reconnaissance de ces droits, permettez-moi, honorables messieurs, de vous faire connaître la conduite que vient de tenir le nouveau gouvernement à l'égard de notre langue et de notre nationalité.

Que Sir John A. MacDonald ait cru devoir retarder de huit jours la formation de son gouvernement pour attendre l'arrivée de l'hon. Mr Masson, peu m'importe pour le moment : je ne